

**PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS
au Conseil de Gestion de la FST**

SCRUTIN DU 25/11/2025

Collège des Usagers

Arrêté n° 728/2025/DAJI

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :

8
3707
75
2,00%
19
56

NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :

NOMBRE DE VOTANTS :

POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :

BULLETINS BLANCS OU NULS :

SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :

QUOTIENT ELECTORAL :

(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).

7

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

HORIZON UNIVERSITAIRE	Total	.	56
			56

Nombre de sièges

Total des sièges attribués	8
	8

SONT PROCLAMES ELUS :

LISTES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
HORIZON UNIVERSITAIRE	MARIAUD Clément	
	GABAUT Line-alexandra	
	VACHAT Gabriel	
	DERUWEZ Laura	
	SGHAIER Mohammed Aziz	
	GUILLAUMOT Clémence	
	TURLEQUE Gabriel	
	MOUSSOUNI Lyna	

Fait à Limoges, le 26 novembre 2025
Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, le Président de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.